

La séance était préparée et conduite par l'Association écoquartier (AE) <http://ecoquartier.ch/> représentée par : M. Joël Rochat, président, et M. Philippe Solms, coordinateur.

Les questions et informations concernant nos thématiques peuvent en tout temps être adressées à la coordination AE à l'adresse bureau@ecoquartier.ch.

Présences : 17 personnes ont participé en totalité ou en partie à la séance.

La Ville était notamment représentée par :

M. Christopher Tchervenkov Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics / MAP
Mme Joëlle Rast Bureau de développement et projet Métamorphose / BDM

SOMMAIRE

- 1. Transports publics** / Informations, observations ou remarques nouvelles.
- 2. Mobilité douce** / Accès cyclable à l'écoquartier en remontant la rte des PdL + pistes cyclables vers le centre-ville et autres lieux / Itinéraires et passages piétons
- 3. Autopartage** / Précisions.
- 4. Trafic motorisé, stationnement, voies de circulation** / Durée de stationnement aux places PMR / Parking du Loup et parkings du Vélodrome / Contre-allée donnant sur la route des PdL / Poubelles sur des places de dépose minute / Vitesse de circulation sur la route des PdL / Autres points
- 5. Divers + date de la prochaine séance** / Campagne d'information-communication spécifique sur la mobilité et la signalétique / Le GT mobilitÉS sur la plateforme Lausanne-participe / Date de la prochaine séance.
- 6. Annexes**

1. TRANSPORTS PUBLICS

Informations, observations ou remarques nouvelles

M. Samuel Frechet, Responsable de la Planification Pluriannuelle de l'Offre aux TL, excusé pour la séance de ce jour, nous a indiqué par courriel du 09.10 qu'il n'avait pas de points particuliers à nous apporter. Son message précise que les TL doivent avancer sur une évolution de la ligne 20 à moyen terme et que les résultats de cette réflexion seraient présentés au GT mobilitÉS le moment venu avec la Ville - celle-ci participant à la réflexion.

1.1 Attente de cadences renforcées, aussi chez les nouveaux habitant.es de la PU C : quand les TL agiront-ils ?

MM. Besson (Ecopolis) : La question des cadences de la L20, déjà évoquée lors de la séance du 29.08.2023, prend de l'importance avec l'arrivée des habitant.es de la PU C, qui n'est encore occupée qu'à moitié.

1.2 Perturbations liées aux matchs à la Tuilière + fluidité et rapidité jusqu'à la gare

M. Guidetti (Le Bled) : Les matchs au stade de la Tuilière génèrent des perturbations qui freinent les TL, et avec deux équipes de Lausanne en super ligue, cela multiplie les bouchons liés à l'afflux de supporters.

M. Cater (La Meute) : Comme déjà évoqué lors de la précédente séance, la réflexion sur la continuité de la voie dédiée jusqu'à la gare serait à approfondir sans attendre.

1.3 Problèmes de signalétique TL à la gare

Mme Bernier (La Meute) et M. Guidetti (Le Bled) : L'éloignement des arrêts des L1, L20 et L21 à la gare est une source d'inconfort pour les usager.ères, et cet inconfort est augmenté par la distance entre les panneaux d'annonce des prochains départs. Illustration : au bas de Ruchonnet, on peut s'informer du prochain départ du 21, mais il faut remonter une centaine de mètre pour savoir si un 20 ne partirait pas avant. D'où cette question : quid des mères ou pères de famille avec poussette, ainsi des personnes âgées et autres PMR ? Au sortir de la gare, les carences de signalétique signifient aussi que les habitant.es du plateau de la Blécherette ne s'orientent sans doute jamais vers le 1 dont l'arrêt est à la rue de la Gare.

- Les TL pourraient-ils installer des panneaux signalétiques sur le site même de la gare (par exemple à proximité du hall central), ceci afin que le public concerné descendant du train puisse identifier à cet endroit la meilleure option - L1, L20 ou L21 - pour monter au plateau de la Blécherette ? La question n'est pas anodine puisque le retour des arrêts sur la place de la Gare se compte sans doute en années.
- Pour rappel : M. Frechet des TL frechet.samuel@t-l.ch peut réceptionner vos questions ; le cas échéant, merci de mettre en copie bureau@ecoquartier.ch, pour le GT mobilitéS, ainsi que M. Tchervenkov du service MAP de la Ville Christopher.Tchervenkov@lausanne.ch.

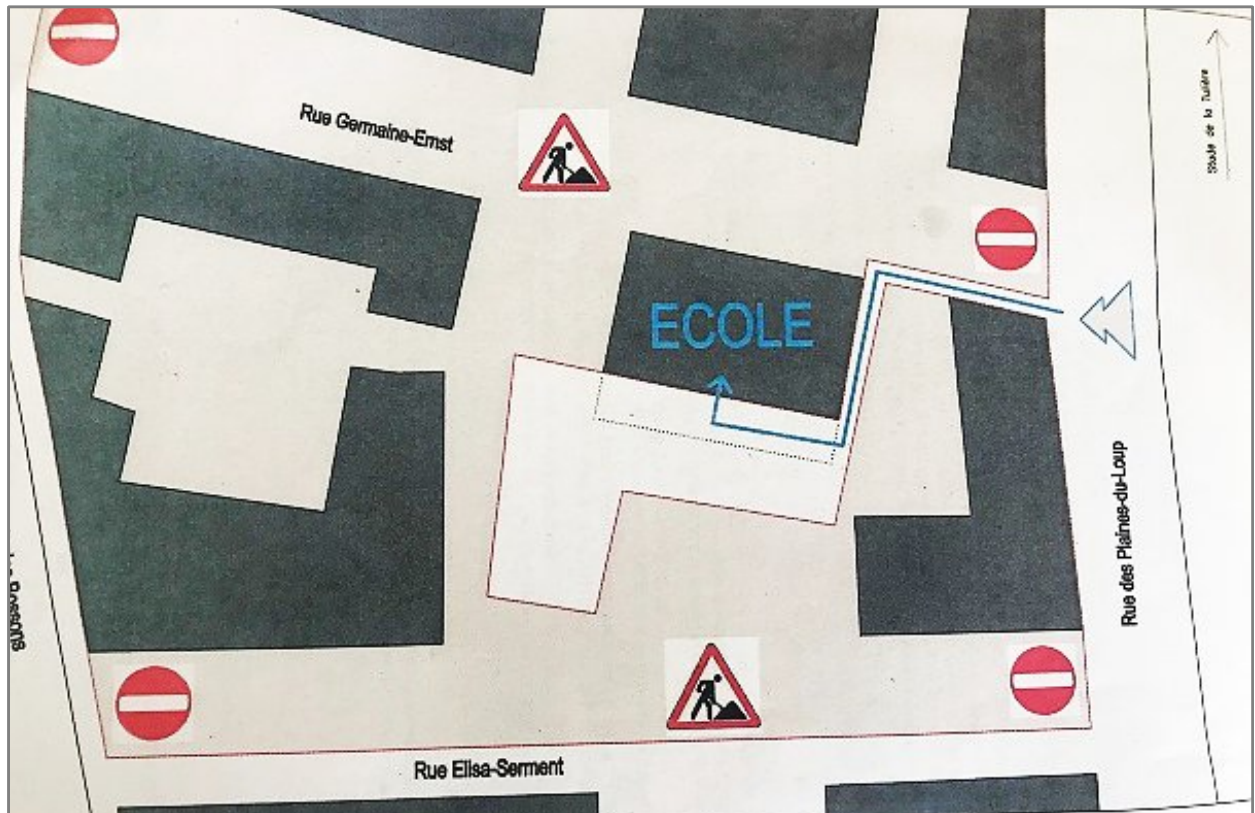
2. MOBILITÉ DOUCE

2.1 Accès cyclable à l'écoquartier en remontant la rte des PdL + pistes cyclables vers le centre-ville et autres lieux
INFO M. Tchervenkov (MAP) : Par rapport aux questions soulevées lors des dernières séances, rien n'est encore décidé. Attachée à l'équipe 'mobilité active', la personne compétente pour les questions vélos est en formation et n'a malheureusement pas pu se libérer pour être présente à la présente séance.

2.4 Itinéraires et passages piétons

Mme Blanc (Le Bled) et M. Cater (La Meute) : Comme déjà dit, le trafic automobile aux entrées et sorties du parking vélodrome constitue un réel danger sur le chemin des enfants vers l'école des Bergières. Or la planification du nouveau quartier a plus de 10 ans et la sécurité n'est pas pensée - alors qu'il faudrait des réponses maintenant. Si la prise de mesures devait effectivement nécessiter du temps, il faudrait au minimum communiquer vers les habitant.es concerné.es.

En termes d'accès à l'école qui s'ouvrira tout prochainement au cœur de l'écoquartier, l'absence d'un passage piétons bien situé sur la rte des Plaines-du-Loup doit être rappelé : cf. ci-dessous :



→ Mme Rast (BDM) : Les cartes des dangers faites par les habitant.es et annexées au compte-rendu du 29.08.2023 ont été transmises personnes compétentes. Mme Rast veillera aussi à leur transmettre le schéma établi pour les parents d'élèves.

INFO M. Tchervenkov (MAP) : Le délégué piétons de l'équipe 'mobilité active', qui aurait dû être présent aujourd'hui, est malheureusement malade. Ce délégué piétons travaille avec les APEMS et les écoles pour repérer les problèmes dans la perspective d'implémenter des mesures l'année prochaine. Avec des représentant.es des écoles, le service MAP travaille à un projet prioritaire de sécurisation des 'zones écoles' - le projet, toutefois, n'en est actuellement qu'au stade de l'élaboration de sa méthodologie.

→ M. Tchervenkov (MAP) fera remonter dans son service la question de la faisabilité d'éventuels aménagements provisoires.

3. AUTOPARTAGE

3.1 Précisions

INFO M. Rochat (Codha) : Dans le cadre de « mobility pour tous », le flyer électronique pour les habitant.es devrait être envoyé aux maîtres d'ouvrage et gérances dès mi-octobre. Rappel : les personnes déjà inscrites à mobility peuvent n'ont pas besoin de rendre leur abonnement pour bénéficier de l'offre « mobility pour tous ».

4. TRAFIC MOTORISÉ, STATIONNEMENT, VOIES DE CIRCULATION

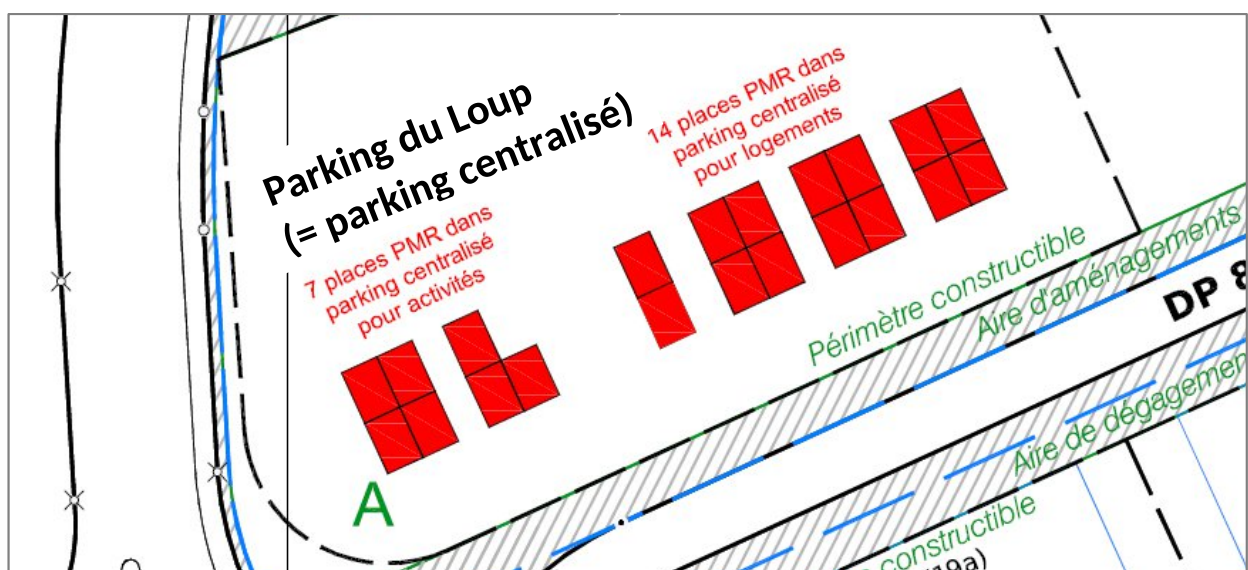
4.1 Durée de stationnement aux places PMR

INFO Mme Rast (BDM) : Sur la base de l'ordonnance faisant référence pour le stationnement, il apparaît que la durée limitée à 2 heures ne peut pas être prolongée pour les places visiteurs PMR.

→ Contrairement aux places visiteurs, les places dépose minute pourraient en revanche bénéficier d'une tolérance à 3 heures pour les PMR - ce point restant à confirmer.

4.2 Places PMR dans le parking du Loup (centralisé) et places PMR pour logements dans les rues barreaux

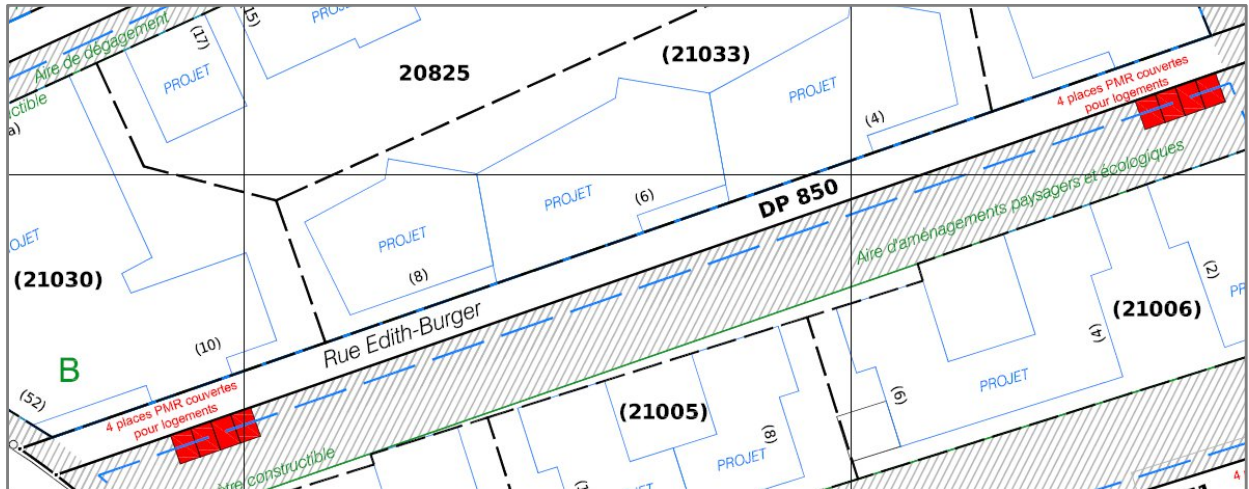
Mme Rast (BDM) a transmis après la séance du jour les informations ci-dessous.



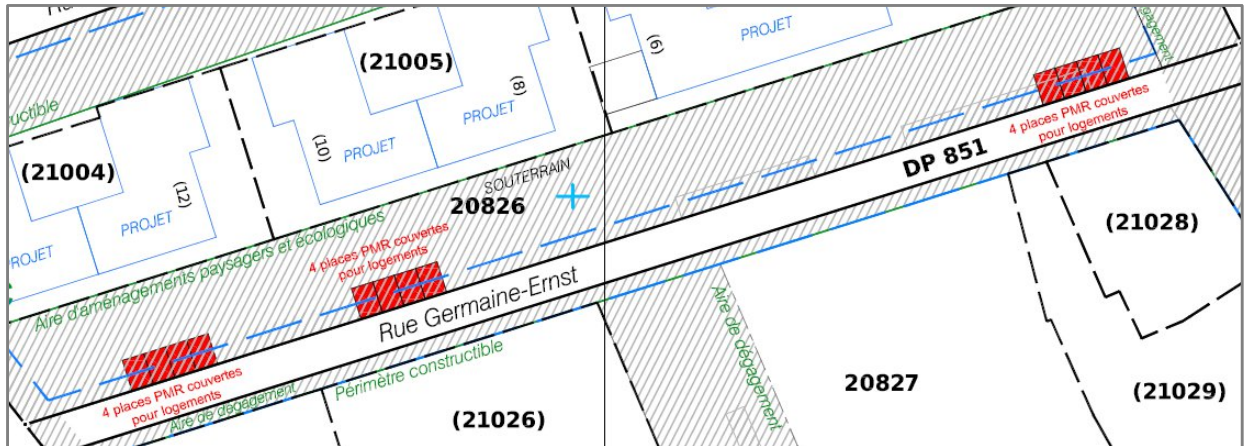
→ Précision de M. Rochat (Codha) : La partie mutualisée du parking du Loup intègre des places pour les PMR avec abonnement. La partie privée en comprend en principe également.

→ Rappel à propos des places dans les rues : elles sont réalisées à la demande.

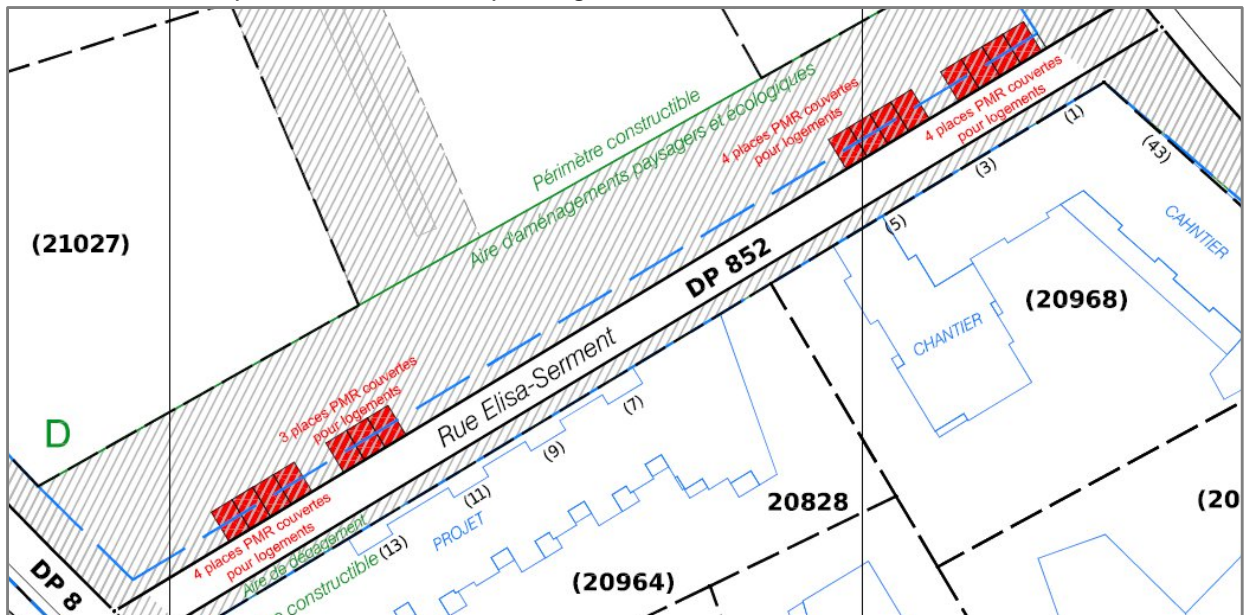
Rue Edith-Burger / places PMR couvertes pour logements



Rue Germaine-Ernst / places PMR couvertes pour logements



Rue Elisa-Serment / places PMR couvertes pour logements



4.3 Parking du Loup (centralisé) : données 'utilisation' pour le mois de septembre 2023

INFO M. Rochat (Codha) : Dans la partie mutualisée, 25 à 45 véhicules stationnés ont été dénombrés en septembre sur 448 places disponibles. Dans la partie privée : entre 30 à 50 places ont été occupées en septembre pour 250 places de disponibles.

→ Voir en fin de document l'annexe 6.1 pour plus de détails.

4.4 Parking du Vélodrome

M. Guidetti (Le Bled) s'est adressé à Mme Germond à propos du maintien de l'utilisation du parking du Vélodrome parallèlement à l'ouverture du parking du Loup.

INFO Mme Rast (BDM) : Il a déjà été répondu qu'aucun changement ne sera opéré en ce qui concerne les cartes à gratter (cf. compte rendu de la séance du 29.08.2023). Le parcage longue durée pourrait toutefois être supprimé.

4.5 Interpellation au Conseil communal : Qu'en est-il du stationnement automobile aux Plaines-du-Loup ?

INFO M. Rochat (Codha) : Une interpellation a été déposée au Conseil communal le 25 septembre dernier. Elle pose 11 questions, dont celle de la concurrence entre les parkings du Loup et du Vélodrome. Par ailleurs, elle relève que des annonces pour la location de places au parking du Loup sont publiées sur internet. Les signataires de l'interpellation attendent donc notamment de la Municipalité qu'elle limite rapidement le parcage longue durée au parking Vélodrome et qu'elle tire des leçons du probable surdimensionnement du parking du Loup en perspective de la prochaine étape de développement de l'écoquartier des Plaines-du-Loup.

→ Pour information, l'interpellation est jointe au présent compte rendu. Elle fait l'objet de l'annexe 6.2.

4.6 Danger sur la contre-allée doublant la rte des PdL + problème de poubelles

M. Zeller (Le Bled) : Par rapport à la situation rapportée lors du dernier GT (29.08.2023), la pose d'une barrière grillagée limitant l'accès à la contre-allée et de panneaux de sens interdit constituent une amélioration. Compte tenu de la persistance de véhicules aux comportements 'far-west', l'inquiétude reste toutefois constante.

En l'absence des molochs prévus pour collecter les ordures, le point de dépôt des poubelles au début de la contre-allée condamne actuellement des places de dépose minute, ce qui constitue aussi un problème.

→ Mme Rast (BDM) : Des aménagements sont encore en cours. Concernant la signalisation, elle sera modifiée ou améliorée à fin novembre. Et si les problèmes persistent, des mesures plus fortes seront décidées.

4.7 Problèmes de sécurité et de signalétique dans les rues Germaine-Ernst et Edith-Burger (axes 2 et 3)

M. Brändlin (SCHL) : Les problèmes de sécurité et de signalétique sont aussi quotidiens sur les axes 2 et 3. Quand la Ville contrôlera-t-elle la situation pour les limiter ?

→ Mme Rast (BDM) : La Ville n'intervient qu'une fois les axes restitués, c'est-à-dire une fois les chantiers finis. Avant cela, la gestion de la situation est de la responsabilité des maîtres d'ouvrage.

4.8 Vitesse de circulation sur la route des PdL, 30 ou 50 km/h

INFO Mme Blanc (Le Bled) : prévue hors GT (cf. compte rendu de la séance du 20.06.2023 et 29.08.2023), la démarche 'pétition pour le 30 km/h' reste d'actualité mais n'a pas pu être avancée. Les personnes intéressées peuvent joindre directement Lya Blanc, 077 453 72 63, lyablanc86@gmail.com.

M. Solms (Association écoquartier) : Une zone de trafic apaisé était postulée dans l'appel à projets paysagers pour le 2^{ème} périmètre de développement de l'écoquartier – cette zone devant se situer au niveau des futures entrées de la station du métro m3 et descendre jusque vers l'avenue du Vélodrome. Qu'en est-il de cette zone ?

→ M. Tchervenkov (MAP) s'informerá de l'état de la réflexion et fera un retour au GT, par exemple sous la forme d'un plan de situation, mais cela à la condition que la transmission d'informations à ce sujet ne soit pas prématurée.

5. DIVERS + DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

5.1 La communication : un enjeu majeur

M. Solms (Association écoquartier), M. Brändlin (SCHL) et M. Besson (Ecopolis) : La Ville pourrait-elle envisager une campagne d'information-communication forte sur la mobilité et la signalétique, cela afin de visibiliser les règles, de faire évoluer les habitudes et d'accroître la sécurité (il est rappelé qu'une nouvelle législation vélo entrera en vigueur au début 2024) ? La 2^{ème} édition du guide d'information pour les habitant.es pourrait-elle répondre à ce besoin et quand pourrait-elle être disponible (pour rappel : la 1^{ère} édition est téléchargeable depuis [cette page du site lausanne.ch](https://www.lausanne.ch)) ?

→ Mme Rast (BDM) : Une fois que toutes les rues seront livrées après chantiers, les choses deviendront plus claires sur le terrain. La date de parution visée pour la 2^{ème} édition du guide - dévolue essentiellement aux activités commerciales dans l'écoquartier - est mi-2024. Toutefois, les enjeux relatifs aux mobilités et à d'éventuelles autres questions spécifiques pourraient sans doute faire l'objet d'une parution avancée.

Prochain GT mobilitÉS : le mardi 12 décembre 2023, 12h à 13h30 par zoom

La séance est levée à 13h30

Compte-rendu : Philippe Solms / Association écoquartier / 30.10.2023